



# Politique d'engagement

**CICLAD**

22 avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

[www.ciclad.com](http://www.ciclad.com)

2023



Notre politique d'engagement fait partie intégrante de notre responsabilité actionnariale et fiduciaire. D'une part, Ciclad s'applique à entretenir un dialogue constructif et régulier avec ses participations afin d'être acteur dans le développement des meilleures pratiques. D'autre part, nous nous engageons à rendre compte de nos actions de manière transparente et mettre à disposition de nos parties prenantes des reportings réguliers.

## Politique de vote

Par sa position d'actionnaire majoritaire (70% des opérations), Ciclad peut exprimer ses positions et ses préoccupations en participant activement aux instances de gouvernance de ses participations dans lesquelles elle est systématiquement représentée. Par sa politique de vote, Ciclad s'emploie à faire valoir au mieux les intérêts des différentes parties prenantes tout en restant alignée avec sa politique d'investisseur responsable.

Lorsque Ciclad investit dans des sociétés non cotées, c'est parce l'équipe d'investissement a pleinement confiance dans les dirigeants et qu'elle est en accord avec la stratégie fixée par ceux-ci. En conséquence, il n'existe pas a priori de raisons fondamentales à être en désaccord avec les résolutions proposées par le management lors des assemblées générales. Toutefois, la société de gestion se montre très vigilante sur les points suivants:

- **Structure du capital** : émissions/annulations d'actions, ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital, augmentation ou diminution de capital, abandon du droit préférentiel de souscription ;
- **Modification des statuts** : extension des activités, création de structures à l'étranger, changement de mode de gouvernance, changement de pays d'immatriculation ;
- **Les conventions réglementées** : si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance, bonnes pratiques, contenu insuffisamment détaillé, intérêt des actionnaires;



- **Les droits de vote** : limitation de droits, droit de vote double, création de titres privilégiés ;
- **Approbation des comptes et affectation du résultat** : attention à la qualité de l'information, prise en compte des remarques et alertes des CACs, prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, alignement des décisions d'affectation avec la stratégie long terme.

Ciclad se réserve donc le droit de voter contre toute résolution qui porterait atteinte aux droits patrimoniaux ou qui limiterait les intérêts des actionnaires minoritaires et par voie de conséquence, ceux des souscripteurs des fonds gérés par Ciclad.

Les résolutions présentées sont abordées en amont, en concertation avec le management.

A ce titre, Ciclad soutient les décisions en faveur de pratiques plus justes, durables et responsables.

## Dialogue

En investissant en direct dans les entreprises, Ciclad interagit de manière régulière avec chaque participation et applique une démarche d'investisseur actif afin d'inciter ses participations à améliorer leurs pratiques ESG. Les thématiques ESG sont abordées au moins une fois par an lors d'un Conseil de Surveillance / Comité de Suivi. Le positionnement de Ciclad comme actionnaire majoritaire et un dialogue régulier permettent d'encourager la mise en œuvre des plans d'actions et la communication sur les bonnes pratiques.

Le diagnostic ESG annuel permet de mesurer la progression des participations en matière d'ESG. Le dialogue est structuré autour de la mise en place du plan d'actions défini suite au diagnostic. Le rôle de Ciclad est d'accompagner les participations et de leur apporter les compétences requises pour l'atteinte des objectifs. Lorsque nécessaire,



Ciclad peut mettre à disposition des participations des experts techniques pour faciliter la définition ou mise en place d'actions.

## Agir et communiquer de manière transparente envers nos investisseurs

Nous nous engageons à établir des relations durables avec nos investisseurs en promouvant le meilleur alignement d'intérêts entre eux et l'équipe de gestion, ainsi que la plus grande transparence. En tant que société de gestion, Ciclad a la volonté d'accompagner la mise en œuvre de la responsabilité sociétale de ses investisseurs en leur proposant d'investir dans des fonds leur permettant de favoriser une pratique d'investisseur responsable.

Pour garantir la plus grande transparence auprès des investisseurs de Ciclad, la politique ESG est disponible en accès libre sur le site internet de Ciclad. En complément, Ciclad communique annuellement des informations sur la performance ESG des fonds gérés et des participations, et des enjeux majeurs identifiés au travers d'un rapport, lui aussi disponible en libre accès sur le site de Ciclad.

Les membres de l'équipe de gestion de Ciclad s'engagent à investir non seulement dans chacun des fonds gérés mais également dans les participations sous-jacentes. Cette pratique renforce l'alignement d'intérêts d'une part avec les investisseurs et d'autre part avec les dirigeants des participations. Elle contribue également à la motivation et à la stabilité de l'équipe de gestion. Ciclad est en cours de levés du 7ème millésime de son fonds principal, Ciclad 7 (article 8 SFDR) qui renforce ses engagements ESG avec (i) la création de comités de durabilité (ii) 15% du carried interest de l'équipe qui sera dépendant de la performance ESG du portefeuille.

Nous nous conformons également aux obligations applicables en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Lors de l'acquisition, et de la cession d'une entreprise, par exemple, nous nous assurons que l'ensemble des parties prenantes respecte bien les obligations et lois applicables en la matière.



Pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, nous disposons d'une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, conforme aux prescriptions de France Invest. Elle précise notamment les règles de priorité des co-investissements, et des investissements complémentaires.